



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 06/12/2025

Publié le 09 décembre 2025

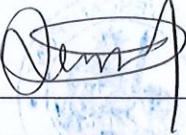
ID : 059-215902073-20251203-117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Raphaël KRUSZYNSKI

SEANCE DU 03/12/2025

Date de convocation : 26.11.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 24	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.
Quorum : 13	ABSENTS EXCUSÉS Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.
Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6	ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI
Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	ABSENTS : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.
Secrétaire de séance : Michel RENARD 	

DELIBERATION N°117-2025-DF-RK

Objet : Association « LES 3 ALLURES DU MARAIS » - Demande de subvention de fonctionnement et d'une demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur Michel RENARD, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que, courant 2025, une nouvelle association équestre dénommée « Les 3 Allures du Marais », domiciliée au Centre Équestre du Marais, a été créée. Cette association participe notamment à des concours de sauts d'obstacles.

Afin d'apporter un premier soutien au développement de cette structure, il est proposé d'allouer une subvention de démarrage d'un montant de 1 000 €.

Par ailleurs, l'association sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € destinée à renouveler du matériel devenu défectueux et à augmenter les quantités nécessaires à la participation aux concours d'obstacles.

VU la demande de subvention exceptionnelle de ladite association en date du 22 septembre 2025,

VU La commission d'attribution des subventions en date du 21 novembre 2025

Monsieur Michel Renard informe à l'assemblée que le budget prévisionnel présenté est déséquilibré.

Par conséquent, La commission demande un accompagnement de l'association pour clarifier et équilibrer le budget dans le cadre du dépôt de dossier.

Considérant qu'il s'agit d'un démarrage associatif, la commission propose une subvention de démarrage de 500€, sous condition que le budget soit présenté correctement avant le conseil municipal.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **DÉCIDER** d'allouer une subvention de démarrage de 500,00 € à l'Association « Les 3 Allures du Marais » sous condition de présentation d'un budget équilibré ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, compte 65748.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Mr le Maire,
Raphaël KRUSZYNSKI

